

Sélection de Consultants

-

Appel à Manifestation d'Intérêt



SEPTEMBRE 2020

Réalisation d'un schéma directeur de maillage d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Nouvelle Calédonie.

SERVICES DE CONSULTANT

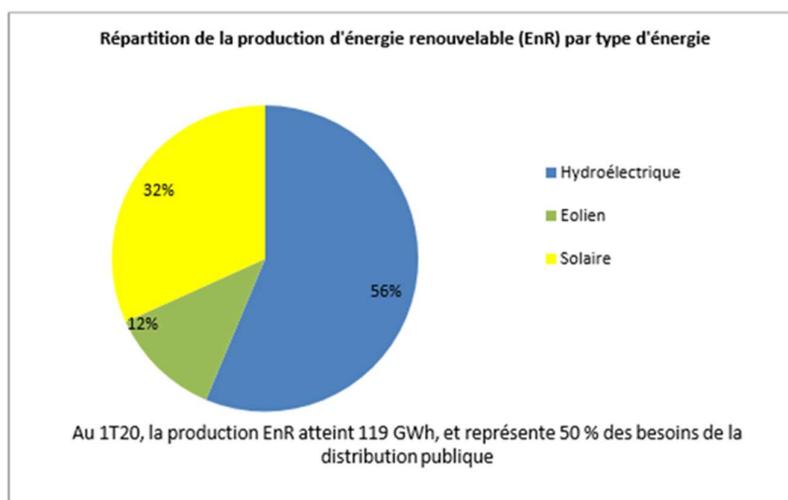
Manifestation d'Intérêt

L'Agence Calédonienne de l'Énergie, en partenariat avec l'Agence Française de Développement, lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de **retenir un bureau ou groupement de bureaux d'études aux fins de réalisation d'un schéma directeur de maillage d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Nouvelle-Calédonie.**

La filière électromobilité s'inscrit dans un champ d'actions possibles du STENC afin de diminuer les émissions directes des gaz à effet de serre qui sont dues aux secteurs des transports routiers. En 2019 les transports terrestres représentent **87% des 644 kteqCO2 émis par ce secteur**. La consommation d'énergie de ce secteur est basée uniquement sur des produits pétroliers totalement importés. Cette consommation est liée majoritairement à l'utilisation de la voiture particulière et des transports routiers de marchandises.

Une des possibilités dans la mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie dans le domaine des transports concerne l'évolution technique des motorisations des outils de déplacement vers des process plus durables.

Selon la stratégie de recharge adoptée, le développement de l'électromobilité sur le territoire pourrait représenter une **opportunité pour absorber une partie non négligeable du surplus d'EnR**, notamment celle produite par le photovoltaïque aux périodes les plus favorables.



Source data energie 1er trimestre 2020 (DIMENC)

Il est prévu d'étudier l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie y compris les îles. Le périmètre des îles est primordial car le STENC prévoit 100% d'ENR pour l'électrique en

2030, d'où l'intérêt de mettre en place l'électromobilité. Cela permettrait de libérer les îles de la dépendance énergétique et des problèmes liés à la gestion des carburants.

Le périmètre porte sur le véhicule particulier et utilitaire inférieur à 3,5T et par conséquent les bornes de recharge publiques associées compatibles.

Le volet des transports en commun et de marchandises avec des véhicules supérieurs à 3,5t n'entre pas dans le champ d'action visé par cette étude car les infrastructures de recharge ne sont pas les mêmes, du fait du dimensionnement des puissances des motorisations et des batteries.

Les Services du Candidat auront pour objet de remettre les résultats d'une étude décomposée en trois phases :

- A. **Phase pré-opérationnelle indispensable à l'échelle du territoire**
 - Afficher un postulat fort (cf Contexte) tendant à l'évolution des modes de déplacements, rendus indispensables par les facteurs économiques, énergétiques et sociologiques
 - Se tourner vers de nouveaux services liés (autopartage, parking relais équipés...)
 - Réunir l'ensemble des études et informations relatives à la mobilité sur le territoire
 - Recueillir les informations manquantes et dans le périmètre de l'étude
 - Vérifier les accès à l'énergie disponible (existence de PDL) sur les emplacements du maillage
 - Produire une synthèse de cette phase pré-opérationnelle – rapport intermédiaire au COPIL restreint

- B. **Phase Opérationnelle**
 - Rendre homogène les données tant sur les mobilités actuelles, que futures autour du véhicule électrique en tenant compte d'une analyse du scénario tendanciel
 - Inclure dès le départ, des options novatrices de nouvelles mobilités et de nouveaux services associés dans le périmètre de l'étude
 - Intégrer l'interopérabilité du réseau de bornes RVE et leurs caractéristiques techniques
 - Définir le profil d'exploitation (mode public, privé, etc...)
 - Présentation des scénarios retenus et affinés au COPIL restreint

- C. **Rapport final comprenant :**
 - Maillage des bornes de recharge électrique publiques de la Nouvelle-Calédonie
 - Trois scénarios de montée en charge positionnés dans le temps – à 5, 10, 20 ans – temporalité opérationnelle (planning)
 - Évolutions probables, intégrant les données d'évolution (cf phase A)
 - Le montant des aides à mobiliser pour réalisation (répartition investissements – fonctionnement)

L'ACE invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études et/ou Consultants individuels en Groupement. L'attention des candidats est attirée sur le fait que **les bureaux d'études/consultants devront attester au moins d'une compétence technique dans le domaine, présente sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.**

La durée de la mission est estimée à environ 5 mois. Cette étude doit se traduire par la volonté d'apport d'expertise technique nationale/internationale aux acteurs du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente étude. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des études réalisées ;
- De l'expertise technique dans le domaine de l'énergie du transport et de la mobilité applicable en Nouvelle-Calédonie ;
- Du contexte juridique dans le pays du Client.

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêts au regard des critères suivants :

- Lorsqu'il s'agit d'un groupement, les compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux bureaux d'études/consultants situés en Nouvelle-Calédonie ;
- Correspondants/partenaires en Nouvelle-Calédonie ;
- Organisation du groupement compte tenu de la crise sanitaire mondiale.

L'ACE dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximums, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions pour la réalisation de l'étude requise.

Les Manifestations d'Intérêts doivent être déposées par courrier électronique à l'adresse ci-dessous, pour **le 21 septembre 2020 à 11h00**, heure de la Nouvelle-Calédonie :

Agence Calédonienne de l'Energie

Jean-Christophe RIGUAL

Courriel : ***jean-christophe.rigual@agence-energie.nc***

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus.